



UNION EUROPÉENNE

Mobilité internationale de Crédits sous Erasmus+

Opportunités pour les échanges
d'étudiants et de personnel des
universités entre l'Europe et l'Afrique

Erasmus+

Enrichir les vies, ouvrir les esprits

2021-2027



Qu'est-ce que la mobilité internationale de Crédits (MIC) ?

- Vise à financer la **mobilité de courte durée des étudiants et du personnel** entre les pays associés au programme et les pays non associés (dont l'Afrique).
- Multiples **avantages pour les participants et les institutions**:
 - Obtention de compétences, développement professionnel, employabilité accrue, acquisition de nouvelles méthodes d'enseignement etc...
 - Renforcement des capacités de l'institution, accroissement de son attractivité et soutien à son internationalisation, amélioration de la qualité de l'enseignement...

Activités soutenues (I)

- Mobilité de courte durée dans l'enseignement supérieur pour les étudiants, le personnel universitaire et le personnel administratif
- **Tous les degrés** sont couverts : licence, master et doctorat
- Mobilité possible dans toutes les **disciplines académiques**
- Soutient également les **stages** pour les étudiants et la formation du personnel
- Périodes d'études à l'étranger et stages de **2 à 12 mois**
- **Mobilité hybride** (mobilité physique de 5 à 30 jours + composante virtuelle) 
- Mobilité du personnel de **5 à 60 jours**

Activités soutenues (II)

Après sélection, tous les partenaires d'un projet peuvent **envoyer et accueillir des étudiants et du personnel** comme décrit dans le projet soumis.

Limite de la MIC

- Pour l'Afrique, la mobilité des étudiants en licence/master n'est possible que vers l'Europe.
- Les universités africaines peuvent envoyer des participants de ces niveaux mais pas en accueillir.
- Pas de limite pour les doctorants et personnel. Mobilité dans les 2 sens possible.

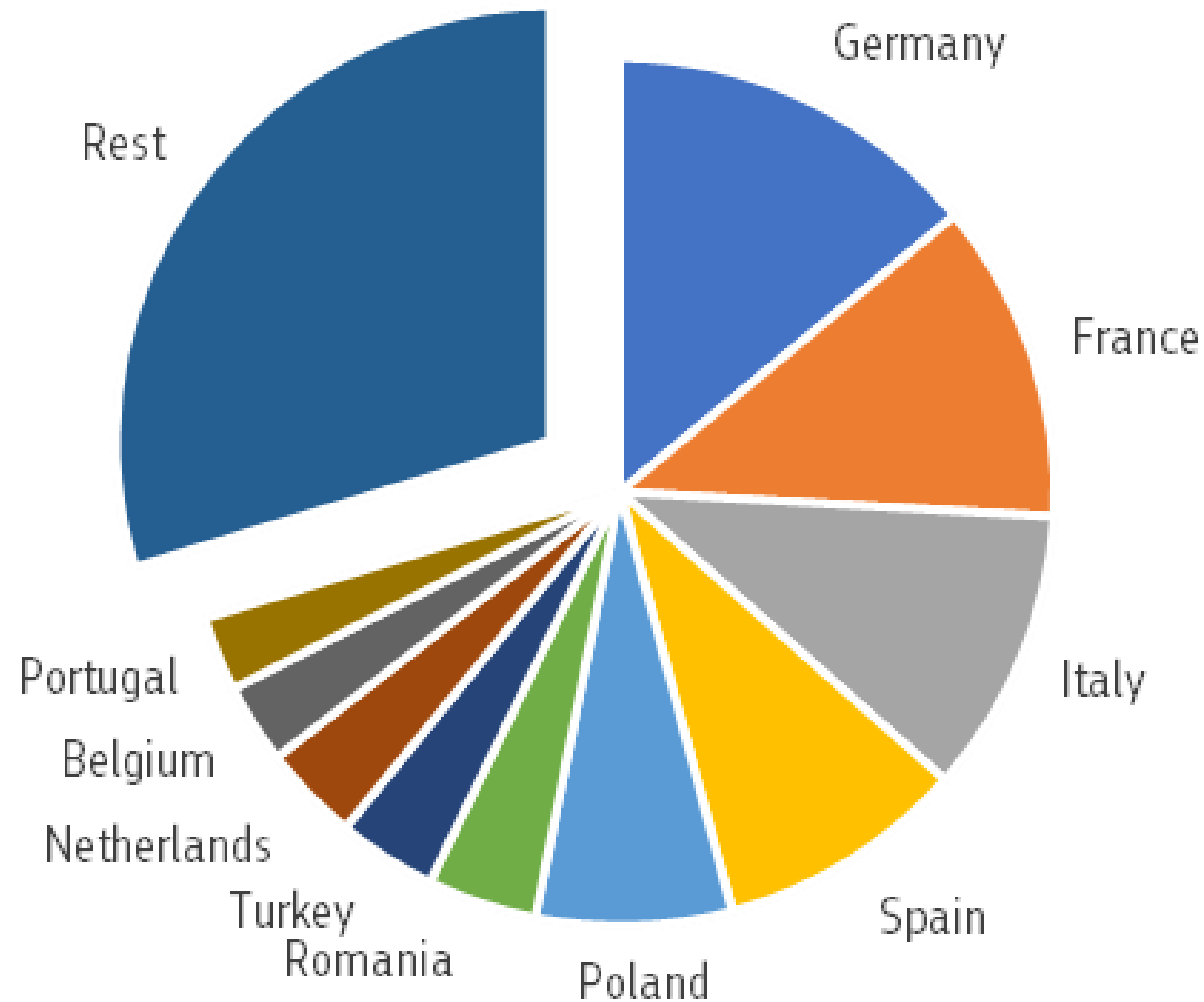
<https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DAC-List-ODA-Recipients-for-reporting-2021-flows.pdf>

Toutefois, les partenaires européens peuvent utiliser une partie de leur **budget consacré à la mobilité intra-européenne** (Action Clé 131) pour financer la mobilité de leurs étudiants de licence et master vers l'Afrique.

Qui peut déposer une candidature et comment?

- Les établissements d'enseignement supérieur (EES) situés dans l'UE et les 6 pays associés au programme.
- La candidature contient les pays et les universités partenaires avec lesquels l'EES européen a l'intention d'organiser des mobilités, ainsi que son plan de coopération pour chaque région.
- La candidature est soumise par l'EES européen à l'agence nationale Erasmus+ située dans son pays (UE-27 + 6).
- La sélection des projets de mobilité est effectuée par les agences nationales Erasmus+.

33 pays européens ont un budget Erasmus+ pour des projects “Mobilité Internationale de Crédits”



A quoi vous préparer?

- Montrez en quoi la Mobilité de crédits est pertinente et stratégique pour votre université
- Réfléchissez à la manière dont vous répartirez mobilité de vos étudiants et personnel
- Familiarisez-vous avec l'approche centrée sur l'étudiant
- Jetez un œil à la charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur dont vous respecterez les principes

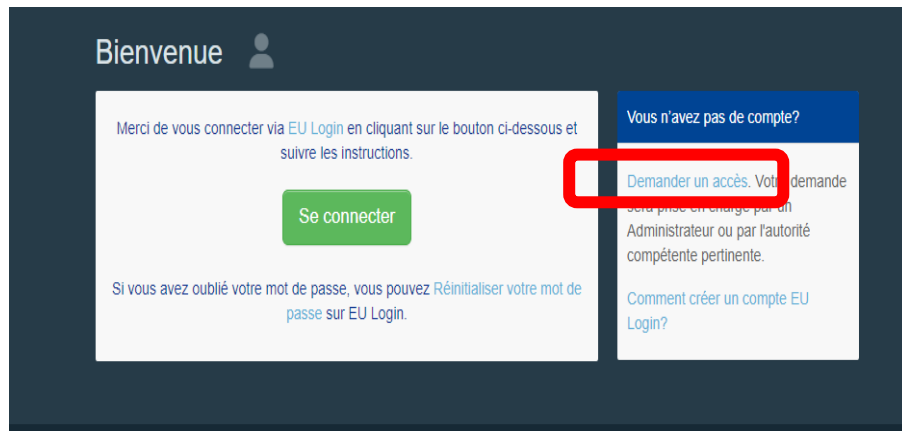


Étapes concrètes du côté de l'université africaine

1. Créer votre « EU Login »

Si vous n'en avez pas déjà un

<https://webgate.ec.europa.eu/trace-snt/login>



Bienvenue

Merci de vous connecter via EU Login en cliquant sur le bouton ci-dessous et suivre les instructions.

Se connecter

Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez Réinitialiser votre mot de passe sur EU Login.

Vous n'avez pas de compte?

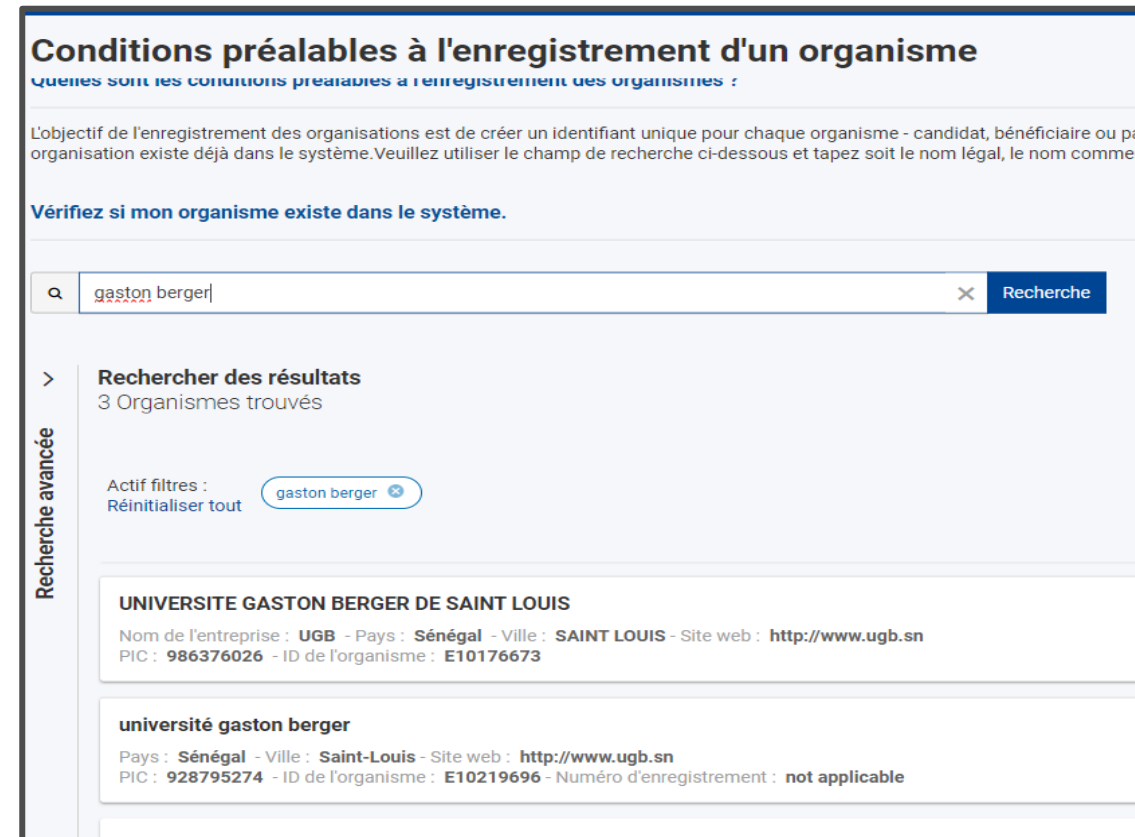
Demander un accès. Votre demande sera prise en charge par un Administrateur ou par l'autorité compétente pertinente.

Comment créer un compte EU Login?

2. Créer une « Identité pour votre organisation » - OID

Si vous n'en avez pas déjà une

<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/organisations/register-my-organisation>



Conditions préalables à l'enregistrement d'un organisme

Quelles sont les conditions préalables à l'enregistrement des organismes ?

L'objectif de l'enregistrement des organisations est de créer un identifiant unique pour chaque organisme - candidat, bénéficiaire ou pour lequel une organisation existe déjà dans le système. Veuillez utiliser le champ de recherche ci-dessous et tapez soit le nom légal, le nom commun ou le nom d'usage.

Vérifiez si mon organisme existe dans le système.

Recherche

gaston berger

Rechercher des résultats

3 Organismes trouvés

Actif filtres : **gaston berger**

Réinitialiser tout

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT LOUIS

Nom de l'entreprise : **UGB** - Pays : **Sénégal** - Ville : **SAINT LOUIS** - Site web : **http://www.ugb.sn**
PIC : **986376026** - ID de l'organisme : **E10176673**

université gaston berger

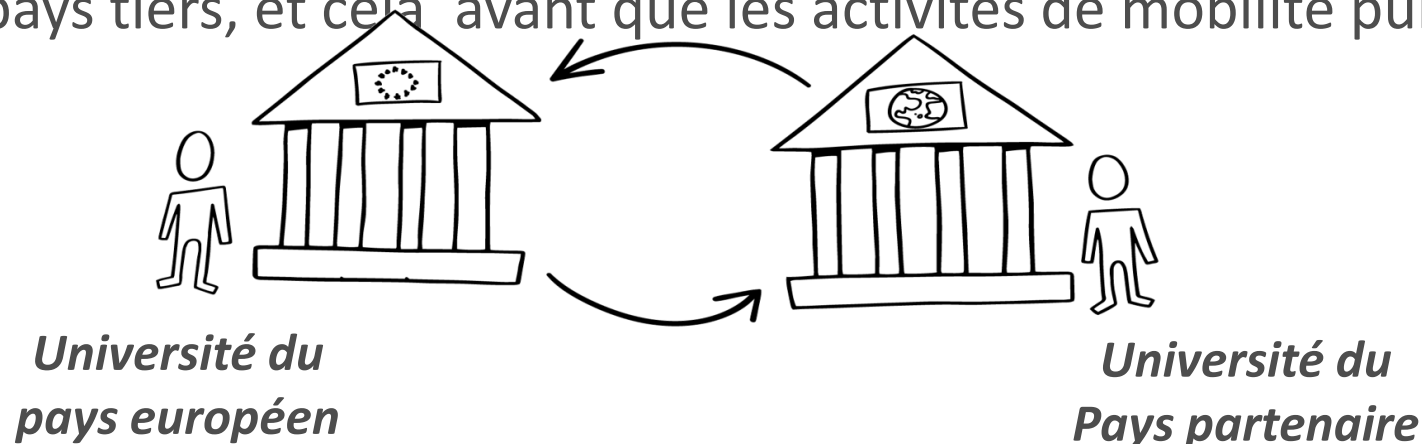
Pays : **Sénégal** - Ville : **Saint-Louis** - Site web : **http://www.ugb.sn**
PIC : **928795274** - ID de l'organisme : **E10219696** - Numéro d'enregistrement : **not applicable**



UNION EUROPÉENNE

Étapes après la sélection

- Après évaluation de critères de qualité, l'EES européen recevra une subvention répartie entre différentes enveloppes budgétaire régionales (dont l'Afrique Sub-Saharienne).
- Durée du projet: **24 à 36 mois**
- Pour chaque partenariat doté d'un budget agréé, un **accord interinstitutionnel** est nécessaire entre le coordinateur du projet en Europe et chaque université partenaire de pays tiers, et cela avant que les activités de mobilité puissent commencer.



- **Un accord interinstitutionnel** lie l'université européenne et son établissement partenaire dans un pays non associé
- **Une convention de subvention** lie l'université européenne et son agence nationale E+
- Une **convention de subvention** lie le participant à l'université européenne (qui paie la bourse)
- **Un contrat pédagogique ou de mobilité** lie le participant aux deux universités



Soutien organisationnel

EUR 500/participant



Soutien individuel

EUR 700-900/mois pour les étudiants

EUR 148-190/jour pour le personnel

EUR 79/jour jusqu'au 14e jour puis EUR 56/jour du 15e au 30e jour pour la mobilité hybride



Contribution aux frais de voyage

EUR 28 à 1 735, en fonction de la distance parcourue

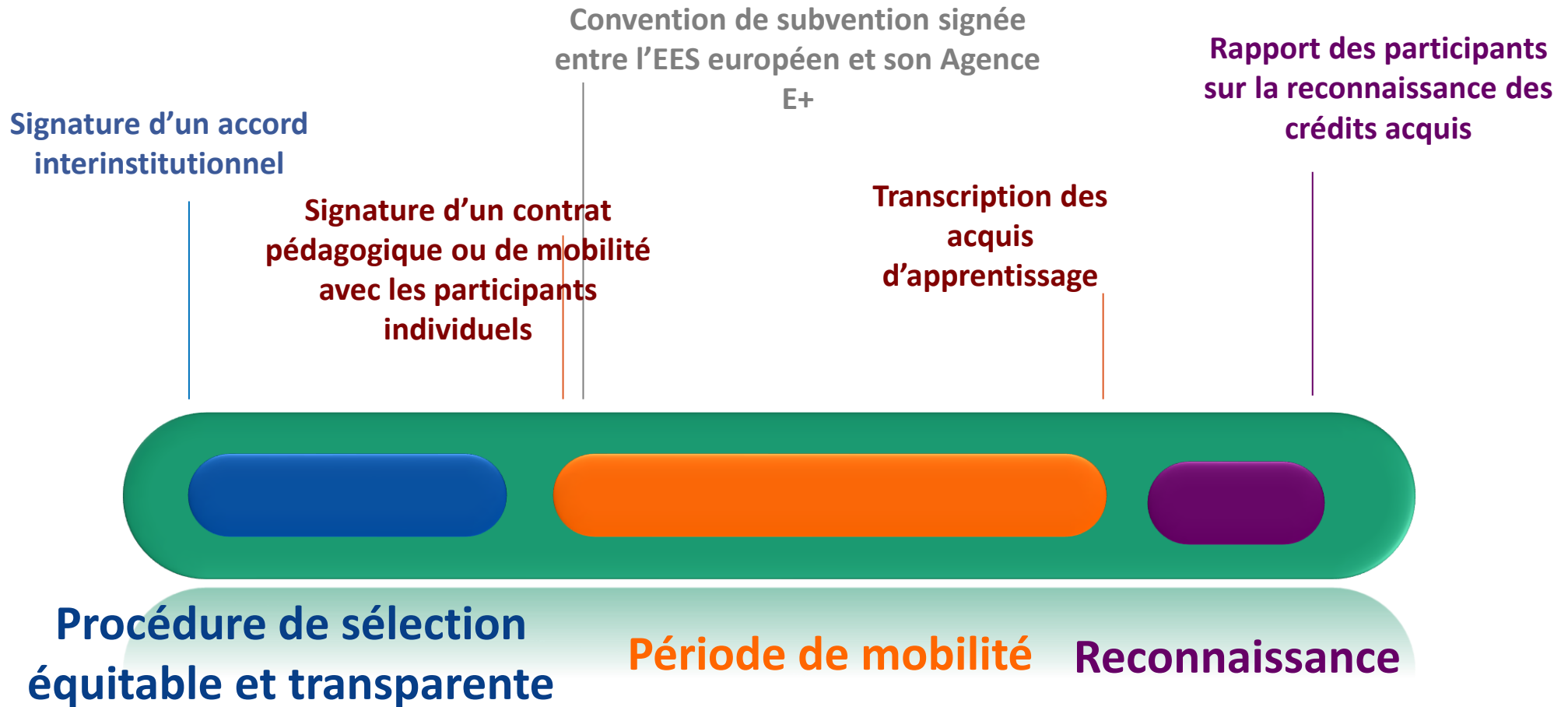
Préoccupation en matière d'inclusion

- Complément pour les étudiants moins favorisés
- Soutien à l'inclusion (problèmes de santé) sur la base des coûts réels



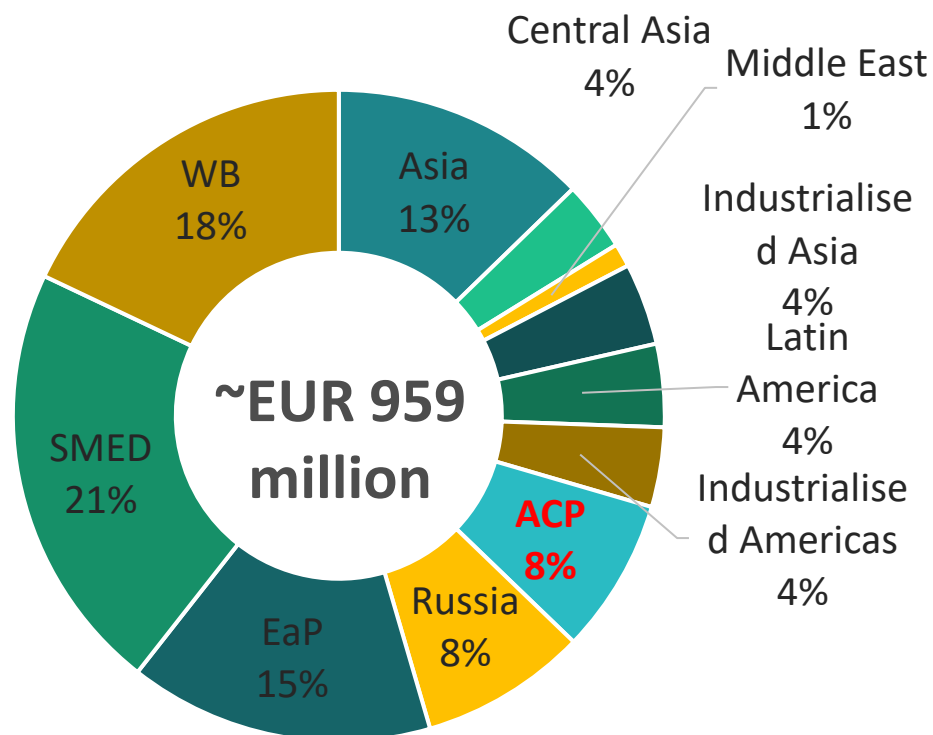
UNION EUROPÉENNE

Mise en œuvre d'un projet de mobilité (après sélection)

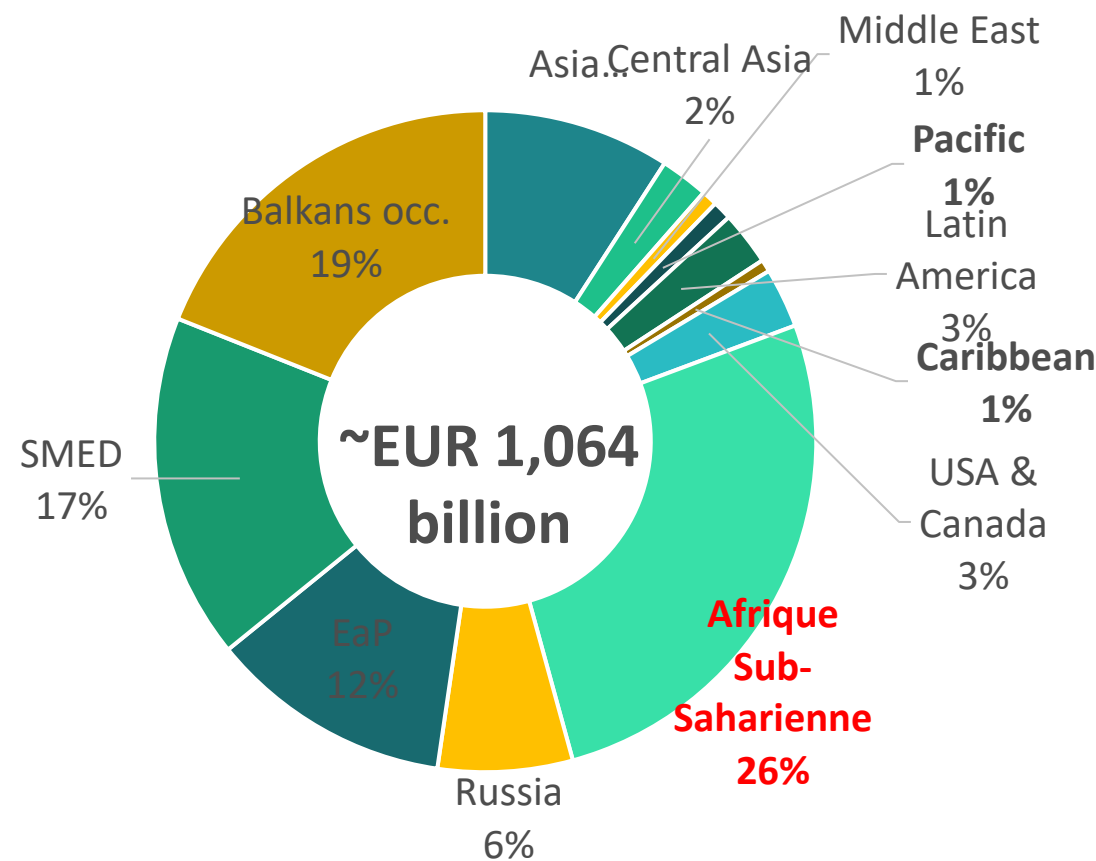


Budget – Mobilité internationale de Crédits

2014-2020

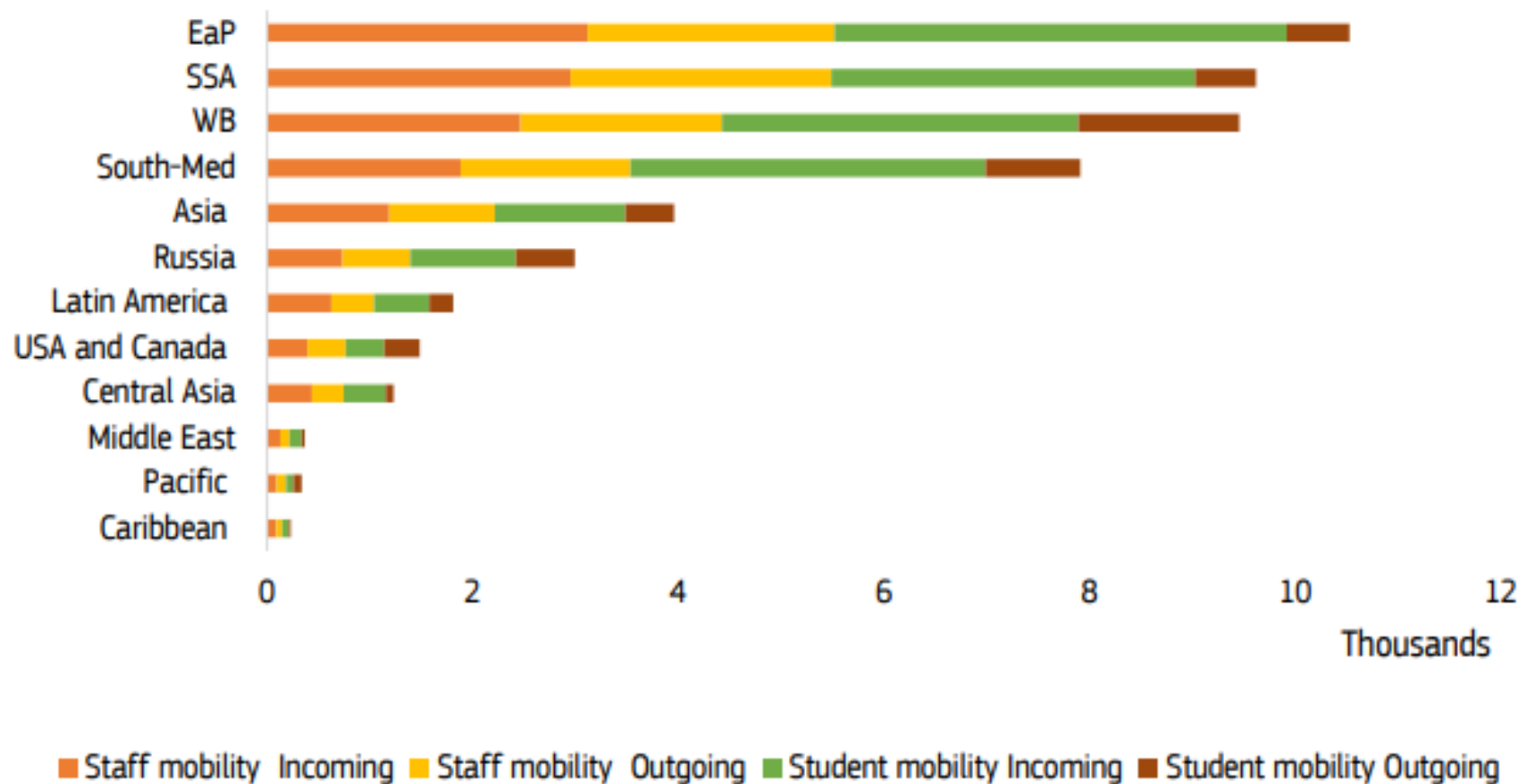


2021-2027



UNION EUROPÉENNE

Awarded mobilities per region call 2022 (in thousands)



Près de **50.000 échanges** prévus dans le cadre de l'appel de 2022

La moitié sont étudiants, l'autre du personnel

2/3 vers l'EU-27 et les pays associés (entrants)

1/3 dans le sens opposé (départ)

RAPPEL

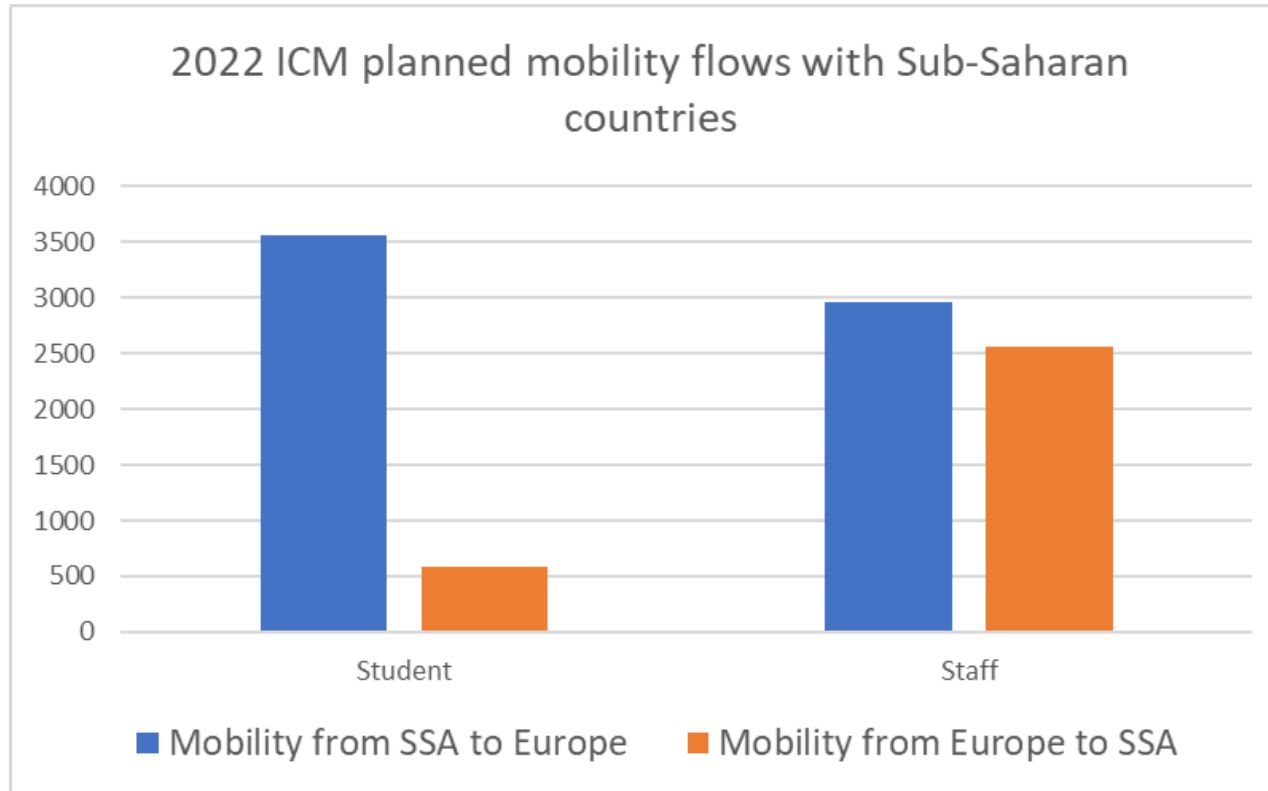
Les universités européennes peuvent utiliser l'action clé 131 pour financer la mobilité sortante vers des pays non associés.

jusqu'à 20 % de la subvention accordée à un projet



UNION EUROPÉENNE

Résultats de l'appel 2022 pour l'Afrique subsaharienne



9660 flux de mobilité prévus entre les pays européens et de l'Afrique subsaharienne

1672 accords signés entre universités européennes et Sub-Sahariennes

47 pays sub-sahariens participant

Objectifs géographiques
Minimum 35 % du budget pour les pays les moins avancés
Max. 8 % pour chaque pays

Chronologie

